

approche pluridisciplinaire qui ne répugne pas à une certaine technicité, Daniel opère une synthèse de ce qu'est l'être humain, avec ses caractéristiques et ses potentialités. Il conteste la légitimité de l'Etat, rappelant que, depuis 200 ans, cette forme d'organisation humaine a fait plus de 100 millions de morts. Le sociologue désigne par le néologisme de "microrévolutionnaire" tout être humain qui n'accepte pas l'ordre social injuste de son temps et qui le combat en fonction d'une utopie intégrant deux évolutions complémentaires : celle de l'individu et celle de l'humanité.

Participation à un enlèvement ?

En avril 1991, la presse annonce, à grand renfort de titres fracassants, que Daniel Bloch serait le cerveau d'un enlèvement qui a échoué. Le sociologue est présenté comme un vulgaire truand, grugeant toutes les bonnes âmes qui croyaient à sa réinsertion modèle.

En janvier 1994, le Tribunal criminel de Morges le juge par défaut. Se basant essentiellement sur les déclarations d'un complice incarcéré, qui cherche à se déresponsabiliser, le Tribunal voit Daniel comme un être "dépourvu de sens moral", animé par des mobiles "vils et bas". Il retient son entière participation au forfait et le condamne à quinze ans de réclusion.

Lorsque, statuant cette fois en contradictoire, la justice rejugera Daniel Bloch, elle ne pourra pas esquiver la question du caractère politique de ses mobiles. Plusieurs intellectuels viendront témoigner de la pureté de son engagement. Le tribunal devra également se demander quel était exactement le degré de participation de Daniel dans cet acte. Actuellement, il faut donc considérer cette affaire comme si elle n'avait jamais été jugée.

Yvonne BERCHER
Dr en droit.

BLOCH Daniel, *La Bande à Fasel*, Ed. de l'Aire, 1987.

BERCHER Yvonne, *Au-delà des murs. Témoignage et recherche sur l'univers carcéral suisse romand*, Ed. d'En Bas, 1995.

